



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **20 mai 2025** à 20 h 02 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Mélanie Laberge

Est aussi présent Madame Stéphanie Lafond, directrice générale par intérim et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

154-2025-05

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 22 avril 2025**
- 4 - TRÉSORERIE**
 - 4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques**
 - 4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 21 mai 2025**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 - Aucun point**
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS**
- 8 - URBANISME**
 - 8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats**
 - 8.2 - Demande de démolition 2025-05-01 - lot 5 655 693**
- 9 - LOISIRS**
 - 9.1 - Contrat - Cédrière Del Fino**
 - 9.2 - Contrats pour la construction et l'aménagement d'une fontaine au Parc de l'Étang-du-Village - Irrigation Pro Tech**

- 9.3 - Marquage de 4 terrains de pickleball sur la surface de dek hockey
- 9.4 - Location de jeux gonflables - Fête intergénérationnelle
- 10 - COMMUNICATION
 - 10.1 - Aucun point
- 11 - CULTURE
 - 11.1 - Achat poubelles 2 voies
 - 11.2 - Parc de la Culture
- 12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 12.1 - Conférence sur la protection hivernale de son potager
 - 12.2 - Remplacement de l'automate de l'aqueduc du Village
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Cadets de la Sûreté du Québec 2025
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1 - Abri de sable et de sel
 - 14.2 - Glissières de sécurité
- 15 - PROJETS SPÉCIAUX
 - 15.1 - Travaux gouttières salle communautaire Gaétan-Morin
 - 15.2 - Octroi de contrat pour la conception des plans d'aménagement des toilettes à la salle communautaire Gaétan-Morin
 - 15.3 - Toiture Maison des Jeunes
- 16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 16.1 - Aucun point
- 17 - RÈGLEMENT
 - 17.1 - Aucun point
- 18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
 - 18.1 - Projet pilote - Bulletins de vote avec photo
 - 18.2 - Renouvellement des assurances collectives des employé(e)s
 - 18.3 - Fondation Canadienne du Rein
 - 18.4 - Langue Française Québec
- 19 - VARIA
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Yannick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

155-2025-05

3.1 - Séance ordinaire du 22 avril 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

156-2025-05

4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

D'APPROUVER la liste des chèques émis de BCN et Caisse Desjardins, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C25000092 à C25000104, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2500032 à L25000039 et P25000112 à P25000124, salaires D2500017 à D2500020 couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

Salaires : 52 220.37\$
Déboursés : 116 118.28\$
Totalisant un montant de 168 338.65\$;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yannick Langlais
Il est résolu:

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 168 338.65\$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

157-2025-05

4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 21 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 71 927.49 \$ pour le 21 mai 2025;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 21 mai 2025 totalisant un montant de 71 927.49 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

158-2025-05

6.1 - Aucun point

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois d'avril 2025. D'un total de 22 permis pour une valeur de 1 289 854,00\$.

159-2025-05

8.2 - Demande de démolition 2025-05-01 - lot 5 655 693

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule 9310 97 8154 a déposé une demande de permis de démolition et reconstruction pour sa propriété située au 1270, 36e rue du Lac-des-Français, et que cette demande est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné, selon le rôle d'évaluation, a été construit en 1940, qu'il a une valeur totale de 282 000\$ et que le terrain a une superficie de 1087,80 m²;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble ne figure ni dans l'inventaire exhaustif ni dans l'inventaire officieux du patrimoine municipal, ni dans l'inventaire officieux de la MRC de Matawinie, et qu'il n'a pas été évalué comme ayant une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble, une propriété quatre saisons, deux étages avec un vide sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale affirme que les procédures municipales requises, notamment un avis public publié le 9 avril, ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un projet de reconstruction a été déposé et analysé, et qu'il semble conforme aux règlements municipaux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire fusionner le terrain avec le lot voisin 5 655 690, dont elle est également propriétaire, afin de permettre un agrandissement de sa maison située au 1260, 36e rue du Lac-des-Français et l'installation d'une fosse septique neuve

ATTENDU QUE les conditions requises pour l'autorisation de la démolition d'un immeuble sont établies par le Règlement sur la démolition d'immeubles 446-2023;

ATTENDU QUE le comité de démolition est chargé d'étudier et d'autoriser les demandes de démolition, conformément à l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité de démolition n'a reçu aucun avis écrit ni aucun commentaire en opposition et recommande l'approbation de la demande de démolition;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

QUE Le conseil municipal autorise la demande de démolition pour le lot 5 655 693, visant le bâtiment principal situé au 1270, 36e rue du Lac-des-Français, tel que recommandé par le comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité

9 - LOISIRS

160-2025-05

9.1 - Contrat - Cédrière Del Fino

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a comme projet de revitaliser le paysage du Parc de l'Étang-du-Village en installant 26 cèdres à haie;

CONSIDÉRANT QUE le montant nécessaire est prévu en partie au budget 2025 et au Fonds régions et ruralité (FRR)-Volet 2;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Yannick Langlais

Il est résolu:

D'ACCEPTER la soumission numéro 14 de la Cédrière Del-Fino au montant de 7280,00\$ plus les taxes applicables pour la plantation de 26 cèdres à haie au Parc de l'Étang-du-Village;

D'APPLIQUER la dépense de 7280,00\$ plus taxes applicables au GL 23-080-00-522-03 et de financé à 80 % la dépense avec le FRR-Volet 2;

D'AUTORISER le paiement selon les modalités prévues au contrat.

Adoptée à l'unanimité

161-2025-05

9.2 - Contrats pour la construction et l'aménagement d'une fontaine au Parc de l'Étang-du-Village - Irrigation Pro Tech

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a comme projet de revitaliser le paysagement du Parc de l'Étang-du-Village en installant une fontaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission numéro 2024-2068 de la compagnie Irrigation Pro Tech pour la construction d'une fontaine en pierres naturelles au montant de 14 800,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission numéro 2025-463 de la compagnie Irrigation Pro Tech pour l'installation électrique et l'installation de la plomberie au montant de 1570,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant nécessaire est prévu en partie au budget 2025 et au Fonds régions et ruralité (FRR)-Volet 2;

Suivant la proposition de : Yannick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu:

D'APPROUVER la dépense de 14 800,00\$ plus les taxes applicables pour la construction d'une fontaine selon la soumission 2024-2068 de Irrigation Pro Tech;

D'APPROUVER la dépense de 1570,00\$ plus les taxes applicables pour l'installation électrique et la plomberie et ladite fontaine. Le paiement sera effectué selon les modalités prévues au contrat;

D'APPLIQUER la dépense de 14 800,00\$ plus taxes applicables au GL 23-080-00-522-03, financé à 80 % avec le FRR-Volet 2 ;

D'APPLIQUER la dépense de 1570\$ plus taxes applicables au GL 23-080-00-522-03, financé à 80 % avec le FRR-Volet 2.

Adoptée à l'unanimité

162-2025-05

9.3 - Marquage de 4 terrains de pickleball sur la surface de dek hockey

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager 4 terrains de pickleball sur les tuiles de dek hockey de la patinoire multifonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 ;

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'APPROUVER le marquage de 4 terrains de pickleball sur la surface de dek hockey de la patinoire multifonctionnelle ;

D'APPROUVER la dépense de 5 910,00\$, plus les taxes applicables ;

DE FINANCER à 80 % avec le FRR-Volet 2 et le 20 % restant avec le

règlement d'emprunt 470-2024 et d'autoriser le paiement selon les modalités prévues au contrat.

Adoptée à l'unanimité

163-2025-05

9.4 - Location de jeux gonflables - Fête intergénérationnelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare organise la fête intergénérationnelle le 12 juillet 2025 au parc de l'Étang;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prévue au budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'événement s'adresse aux citoyens de la municipalité;

Suivant la proposition de : Yannick Langlais

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu:

D'AUTORISER la direction générale, à signer le contrat pour la location de jeux gonflables avec la compagnie Location Gonflable Lanaudière;

D'APPROUVER la dépense de 1025,00\$ plus taxes applicables et d'autoriser le paiement en date du 12 juillet 2025;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-701-90-447-04 et d'autoriser le paiement selon le contrat;

Adoptée à l'unanimité

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

164-2025-05

11.1 - Achat poubelles 2 voies

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 445-2024-12 autorisait la Municipalité à déposer une demande de subvention Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) pour l'achat de poubelles à deux voies;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été acceptée et qu'une subvention de 5 000 \$ sera versée à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait prévu un montant de 1 000 \$ au budget pour l'achat de trois poubelles à deux voies;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat de trois poubelles à 2 voies à l'entreprise Techsport au montant de 5265.00 \$, plus taxes applicables pour trois poubelles deux voies;

D'APPLIQUER la dépense au GL 23-080-03-821-00, de financé à 80 % avec la subvention EPRTNT et d'autoriser le paiement selon le contrat;

Adoptée à l'unanimité

165-2025-05

11.2 Parc de la Culture

-

ATTENDU QUE divers des travaux d'excavation, de localisation et de construction sont prévus pour la mise en place et l'aménagement du Parc de la Culture;

ATTENDU QUE les dépenses liées à ces travaux sont prévues au budget 2025 et avec subvention au FFR2;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'AUTORISER les contrats et les dépenses suivants :

Fournisseur / Description	Numéro de soumission	Montant
FG & co, pour la construction de 3 pergolas en bois d'épinette traitée	Soumission #1009	10 869,54\$ plus les taxes applicables
G.D.I Géoradar-Détection, pour la localisation de la fosse septique et du champ d'épuration du 451 rue Principale	Soumission # SR_251764	1402,50\$ plus les taxes applicables
Nico, pour l'excavation du sentier	Soumission # 903109	3500,00\$ plus les taxes applicables

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL23-080-22-723-00 et de financer à 80 % avec la subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2, le solde avec le fonds général.

D'AUTORISER les paiements selon les contrats.

Adoptée à l'unanimité

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

166-2025-05

12.1 - Conférence sur la protection hivernale de son potager

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser une conférence animée par François Grenier sur le thème de la protection hivernale de son jardin pour ses plantes en santé au printemps;

CONSIDÉRANT QUE cette conférence, prévue le 9 septembre, portera notamment sur le moment idéal pour installer les protections hivernales, l'importance de protéger les végétaux, ainsi que sur les méthodes appropriées selon les types de plantations (conifères, arbustes, haies, plantes grimpantes, rosiers rustiques, rhododendrons), incluant les techniques de protection des vivaces herbacées et de la pelouse;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2025;

Suivant la proposition de : Maryline Perreault
Dûment appuyée par : Yannick Langlais
Il est résolu :

D'APPROUVER la dépense de 395 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement selon le contrat;

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat pour la tenue de cette conférence;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-470-00-340-00.

Adoptée à l'unanimité

167-2025-05

12.2 - Remplacement de l'automate de l'aqueduc du Village

CONSIDÉRANT QUE l'automate du réseau d'aqueduc du Village doit être entièrement remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été sollicitée auprès de l'entreprise Ben Électromécanique;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission numéro 1510001 de l'entreprise Ben électromécanique pour le remplacement de l'automate de l'aqueduc du village au montant de 6 614,06\$, plus les taxes applicables;

DE FINANCER avec le programme TECQ 2024-2028;

D'AUTORISER le paiement selon les modalités de la soumission.

Adoptée à l'unanimité

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

168-2025-05

13.1 - Cadets de la Sûreté du Québec 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite requérir au service des cadets de la Sûreté du Québec lors de leurs événements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a confirmé par résolution CM-12-561-2024 a accepté le programme des cadets de la sûreté du Québec 2025 à raison de deux (2) cadets pour la MRC de Matawinie du mois de mai au mois d'août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix et Sainte-Marcelline-de-Kildare se partageront les services des cadets en raison de 400 heures travaillées au coût de 12 800 \$ réparti à 33 % chacun;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yannick Langlais
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de deux cadets à raison de 400 heures travaillées chacune, partagée entre les trois municipalités, selon les dispositions de l'entente, soit un montant de 4 266,66 \$, plus les taxes applicables pour chaque municipalité;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-210-00-441-01;

D'AUTORISER la mairesse et la direction générale à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité

14 - TRAVAUX PUBLICS

169-2025-05

14.1 - Abri de sable et de sel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit un nouvel abri de sable et de sel au 838, route 343;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement doit être clôturé adéquatement;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que cet emplacement soit sécurisé en y installant des caméras de sécurité;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'AUTORISER les contrats et les dépenses suivantes :

Fournisseur / Description	Numéro de soumission	Montant
Clermont Sécurité Inc. pour l'installation de caméras de surveillance	#SOUM-5156	2323,51\$ plus les taxes applicables
Clôture Joliette Inc. pour l'installation d'une clôture autour de l'abri de sable et de sel	#19684	20 668,11\$ plus les taxes applicables
Les barrières Spectron Inc.	#CLS250414	23 572,50\$ plus les taxes applicables

D’AUTORISER les paiements selon les contrats;

D’APPLIQUER la dépense au GL 23-050-01-721-00 et de financer la dépense avec le règlement d'emprunt 469-2024 - Construction d’un nouvel abri d’abrasifs.

Adoptée à l'unanimité

170-2025-05

14.2 - Glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE deux secteurs sur le réseau routier ont besoin de pose de glissières de sécurité afin de sécuriser les usagers;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D’ACCEPTER la soumission numéro 14174 d'Entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 7823,32\$ plus les taxes applicables;

D’APPLIQUER la dépense au GL 02-320-00-521-00

D’AUTORISER le paiement selon les modalités de la soumission;

Adoptée à l'unanimité

15 - PROJETS SPÉCIAUX

171-2025-05

15.1 - Travaux gouttières salle communautaire Gaétan-Morin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare doit procéder à des travaux de réparation de gouttières à la salle communautaire Gaétan-Morin;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont requis afin de conserver le bon état de cet immeuble ;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yannick Langlais
Il est résolu :

D’OCTROYER le contrat à C.G.T enr au montant de 3181,00\$ plus les taxes applicables;

D’APPLIQUER la dépense au GL 02-701-20-522-03 et d'autoriser le paiement selon les modalités du contrat.

Adoptée à l'unanimité

172-2025-05

15.2 - Octroi de contrat pour la conception des plans d'aménagement des toilettes à la salle communautaire Gaétan-Morin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare prévoit effectuer des travaux d’aménagement des toilettes à la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'une agence de design pour la conception des plans d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE l'agence AXDesign a soumis une offre de services pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2025;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat à l'agence AXDesign pour la conception des plans d'aménagement des toilettes à la salle communautaire;

D'AUTORISER la dépense au montant forfaitaire de 2 800 \$, plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au GL 23-080-00-522-04 et d'autoriser le paiement selon les modalités du contrat.

Adoptée à l'unanimité

173-2025-05

15.3 - Toiture Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a prévu des travaux de réparation de la toiture de la Maison des Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions, telles que détaillées ci-dessous :

- C.G.T enr. : 6 900,00 \$, plus les taxes applicables;
- FELA Construction Inc. : 5 218,52 \$, plus les taxes applicables;
- FG & Co : 5 265,00 \$, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Yannick Langlais

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat FELA Construction Inc. au montant de 5218,52\$ plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-701-20-522-03 et d'autoriser le paiement selon les modalités du contrat.

Adoptée à l'unanimité

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.1 - Aucun point

17 - RÈGLEMENT

17.1 - Aucun point

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

174-2025-05

18.1 - Projet pilote - Bulletins de vote avec photo

ATTENDU QUE l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection ;

ATTENDU QUE le directeur général des élections, en collaboration avec la ministre des Affaires municipales, conformément à la disposition précitée, élabore un projet pilote pour l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates qui sera mis en œuvre lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des versions française et anglaise de l'entente à conclure avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales et désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de faire l'essai du projet pilote susmentionné.

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare participe au projet pilote pour l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 ;

QUE la municipalité approuve, dans ses versions française et anglaise, l'entente à conclure avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales, laquelle est annexée à la présente résolution ;

QUE la mairesse, Émilie Boisvert et madame Stéphanie Lafond, la greffière-trésorière par intérim, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les versions française de l'entente relative à ce projet pilote ainsi que tout document pouvant être requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

175-2025-05

18.2 - Renouvellement des assurances collectives des employé(e)s

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du groupe G.P.M.E Lanaudière inc. une soumission pour le renouvellement des assurances collectives incluant les soins dentaires pour les employé(e)s de Sainte-Marcelline-de-Kildare avec la compagnie UV assurance pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de cette proposition pour les assurances pour l'année 2025-2026;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ACCEPTER le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employé(e)s de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare avec la compagnie UV assurance pour l'année 2025-2026;

D'AUTORISER la direction générale par intérim à signer tous les documents en lien avec le contrat d'assurances collectives.

Adoptée à l'unanimité

176-2025-05

18.3 - Fondation Canadienne du Rein

CONSIDÉRANT QUE La Fondation Canadienne du Rein organise la marche du rein de Joliette le 25 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation Canadienne du Rein a fait une demande de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis seront utilisés pour fins de recherches innovatrices et en offrant des programmes éducatifs et de soutien afin de prévenir l'insuffisance rénale chez les personnes à risque et donner aux personnes atteintes la capacité d'optimiser leur état de santé;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'OCTOYER une contribution financière au montant de 200 \$ à La Fondation Canadienne du Rein;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-701-90-970-00 (Subventions autres organismes).

177-2025-05

18.4 - Langue Française Québec

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite charte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

Suivant la proposition de : Yannick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

ET RÉSOLU d'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare utilise exclusivement le français dans toutes ses communications, que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

178-2025-05

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert

Stéphanie Lafond

Mairesse

Directrice générale et greffiere-trésorière
par interim